



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Arbitrage de différends et conventions collectives

Fred Kaustinen
Directeur exécutif, OAPSB

Sommet sur les paramètres économiques des services de police : Optimiser les avantages liés aux services de police du Canada –

Le 16 janvier 2013



Contexte

- Cinquante-cinq commissions municipales des services policiers – Elles négocient les conventions collectives avec les AP.
 - Il y a 120 commissions des services policiers sous contrat avec l'OPP – Le gouvernement négocie les conventions collectives avec l'OPPA.
 - Il existe 9 commissions des services policiers des Premières nations.
 - Arbitrage de différends – Se veut le prolongement des négociations, mène aux mêmes résultats.
 - Les deux parties choisissent les arbitres.
-



Critères de décision d'arbitrage

- Capacité de payer de l'employeur (on en tient rarement compte)
- Mesure dans laquelle les services peuvent devoir être réduits
- Situation économique (on en tient rarement compte)
- Comparaison avec les autres (en fait, le critère primordial)
- Capacité de l'employeur d'attirer des employés et de les retenir
- Intérêt et bien-être de la collectivité
- Facteurs locaux



Les répercussions

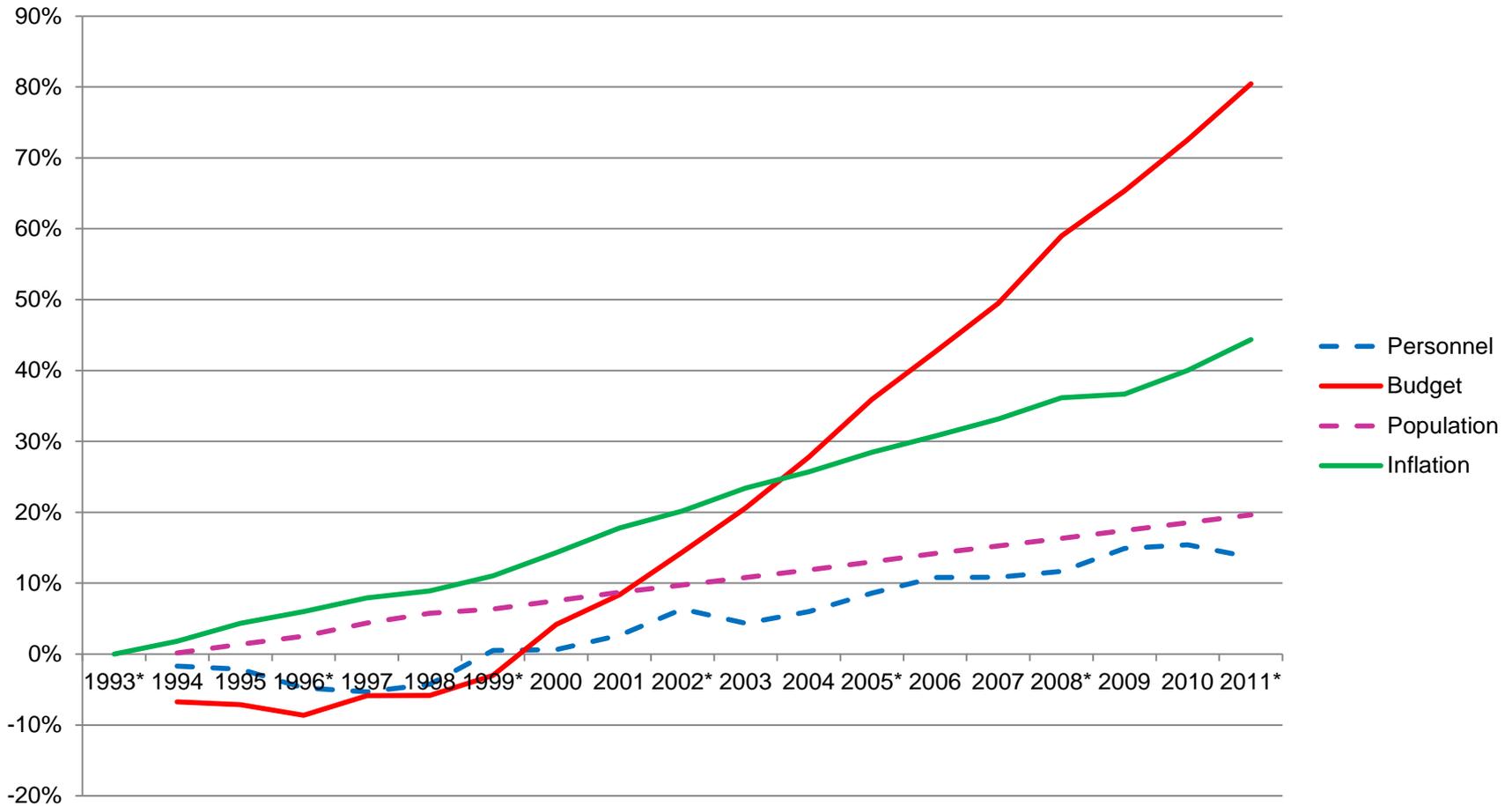


Tableau 1 – Service de police de Toronto – Augmentations cumulatives

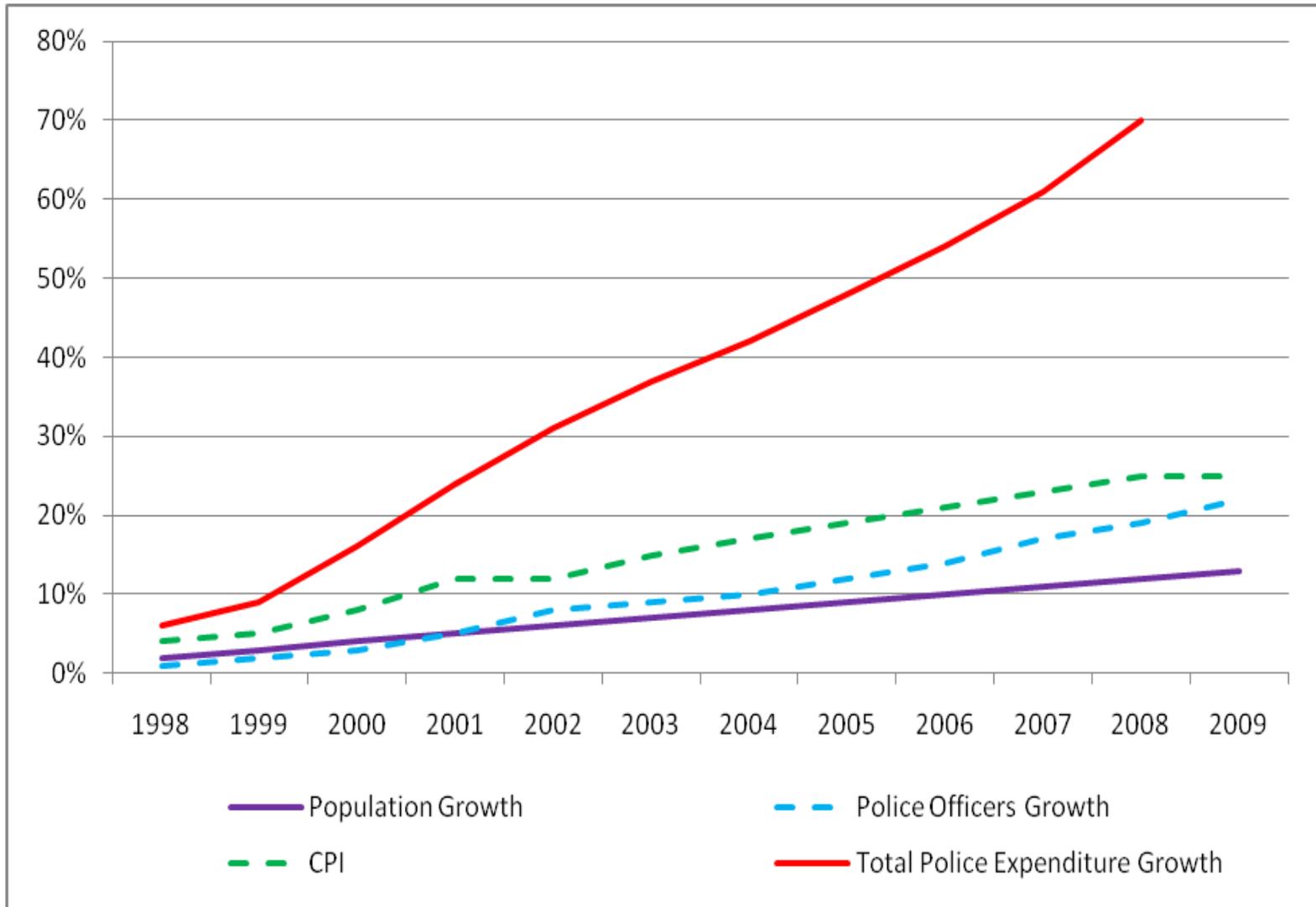
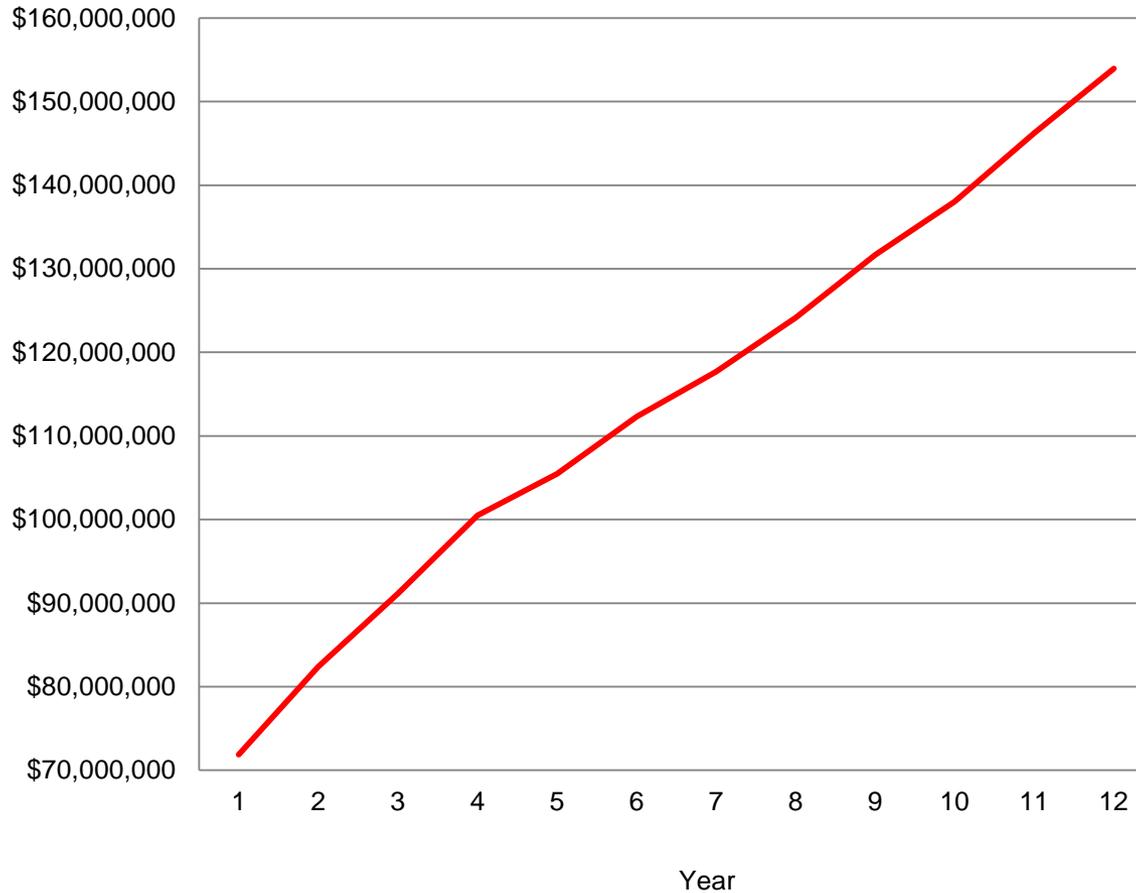


Tableau 2 – Service de police régional de Peel – Augmentations cumulatives



Budget du service de police régional de Durham - 2000-2011



 **Quelques solutions**

- Externalisation
 - Technologie
 - Cours à l'intention des agents
 - Intégration
-

Critères de décision

- Quels résultats?
 - Degré de risque?
 - Quels avantages doivent être conservés?
 - Que serait un coût raisonnable?
-



Merci

Fred Kaustinen

fjk.consulting@rogers.com

647-343-1557

Cell. : 416-270-7081
